

Tout sur le compostage



Pratique ancestrale, le compostage n'est plus le privilège des seuls possesseurs de jardin puisque aujourd'hui on peut le pratiquer en appartement. Le compostage, réalisé dans un composteur ou en tas, permet de transformer la plupart des déchets biodégradables, aussi appelés biodéchets, en un fertilisant naturel apprécié par les plantes du jardin.

On parle de compostage individuel quand il est pratiqué dans son jardin et de compostage partagé quand il est géré collectivement (en pied d'immeuble, en entreprise...).

Comment composter ?

- * Si vous avez un jardin privatif, en maison ou rez-de-jardin, **demandez un composteur gratuit**, en plastique recyclé, de 300 litres (1 par foyer). Pour une demande de composteur inscrivez-vous **via ce formulaire**.
- * Si vous habitez en immeuble, vous pouvez **demandeur l'installation d'une aire de compostage partagé**.
- * Si vous avez besoin de compost mûr pour vos plantes ou votre jardin, n'hésitez pas à vous servir directement dans les bacs signalés "compost mûr, servez-vous !" des aires de compostage partagé, même si vous n'y faites pas d'apport.

Fort de ses connaissances sur le compostage et souhaitant pérenniser cette pratique sur tout le territoire des Coteaux du Girou,

#####

https://coteaux.girou.fr/Ateliers/compostage_CoteauxduGirou